

Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/19-832-615 du 11/11/2019

EVALUATION DES CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Références: Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Loi n°2005-843 du 26 Juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Décret n°2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale - Arrêté du 29 août 2016 relatif à l'évaluation professionnelle des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré – Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Dossier suivi par : DIPE - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Par application de l'article 13 du décret du 29 août 2016, les personnels non titulaires en poste, bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée et ceux engagés depuis plus d'un an en contrat à durée déterminée, doivent recevoir une évaluation professionnelle au moins tous les 3 ans. Cette évaluation doit permettre de situer l'agent sur sa manière de servir et peut avoir des répercussions sur l'avenir professionnel de l'agent, notamment en termes de réévaluation de sa rémunération.

L'évaluation est établie par le recteur qui rédige alors une appréciation générale en se fondant sur :

- Le rapport d'inspection pédagogique rédigé par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou l'inspecteur de l'éducation nationale compétent ou par un de leurs représentants (rapport établi cette année ou les années précédentes) et du chef d'établissement, ou par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation et du directeur du CIO lorsque l'agent exerce des fonctions de PSYEN
- Le compte rendu d'évaluation professionnelle rédigé par le chef d'établissement ou le directeur.du CIO

L'appréciation finale qui sera rédigée par le recteur (annexe 3) se fonde sur l'analyse croisée du corps d'inspection pédagogique (annexe 2) et du chef d'établissement (annexe 1)

Une liste des enseignants non titulaires répondant à ces critères sera constituée par le service de la DIPE.

Dans l'hypothèse d'affectations multiples, l'évaluateur est le chef de l'établissement au sein duquel l'agent effectue le plus grand nombre d'heures.

Dans l'hypothèse d'un service partagé de quotités égales, le choix de l'évaluateur est laissé à votre discrétion.

Il convient néanmoins, dans cette situation que votre évaluation soit le fruit d'échanges et de concertation entre les différents chefs d'établissement.

A l'instar de ce qui a été arrêté pour les professeurs titulaires, vous trouverez ci-joint les documents relatifs à l'évaluation des agents non titulaires.

En votre qualité de supérieur hiérarchique direct, vous aurez à mener un entretien professionnel et à rédiger un compte-rendu d'évaluation à l'issue de celui-ci, modèle joint en annexe 1.

Le corps d'inspection pédagogique formalisera également son appréciation, sur le modèle joint en annexe 2, en joignant un rapport d'inspection pédagogique s'il y a lieu. Vous en serez destinataire par courriel.

Il vous appartient de communiquer l'ensemble des documents (annexes 1 et 2) à l'agent concerné qui peut y apposer ses observations sans le signer et de les retourner ensuite à la DIPE avant le 31/03/2020 délai de rigueur.

J'insiste sur les modalités de signature du compte rendu et les navettes qui en découlent :

- Une fois l'entretien conduit, et les annexes 1 et 2 communiquées à l'agent, et avant signature du compte rendu par l'agent, l'ensemble des pièces est à adresser par vos soins à la DIPE/bureau de gestion concerné pour rédaction de l'appréciation finale par le recteur
- Une fois signé par le recteur, l'ensemble des pièces est renvoyé à l'établissement pour signature de l'agent
- Une fois signé par l'agent, le compte rendu sera retourné par l'établissement au service DIPE/bureau de gestion concerné du rectorat qui le versera au dossier de l'agent et au secrétariat des inspecteurs du second degré.

Il importe que cette évaluation soit établie avant le terme de l'exercice de l'agent.

Ce compte rendu de l'évaluation professionnelle peut donner lieu à un recours auprès du recteur d'académie qui fera l'objet d'un examen en commission consultative paritaire académique.

C'est pourquoi j'attire tout particulièrement votre attention sur le respect du calendrier.

Vous veillerez à faire parvenir au RECTORAT – Service DIPE et au secrétariat des inspecteurs pour le 31 mars 2020 délai de rigueur, le compte-rendu complet, à savoir l'annexe 1 que vous aurez à remplir et l'annexe 2 qui vous sera transmise par les corps d'inspection.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'application de ces instructions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille





Annxe 1 ENSEIGNANTS

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

COMPTE RENDU D'EVALUATION PROFESSIONNELLE (Personnels contractuels d'enseignement)

Nom :	Etablissement d'exercice et commune
Prénom :	Discipline de recrutement :
Date de l'entretien :	Quotité de travail : Date de début du contrat :

A COMPLETER PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques au sein de l'établissement				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation au sein de l'établissement				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel dans la communauté scolaire				

*	Appréciation littérale du chef d'établissement:

Signature du Chef d'établissement :





Annexe 2 ENSEIGNANTS

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

RAPPORT D'EVALUATION PROFESSIONNELLE (Personnels contractuels d'enseignement)

Nom : Etablissement d'exercice et commune: Prénom : Discipline de recrutement :

Quotité de travail :

Date de l'entretien : Date de début du contrat :

A COMPLETER PAR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur :

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques au sein de la discipline et dans la conduite de la classe				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation au sein de la classe				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel en approfondissant ses compétences professionnelles				

*	Rapport	littéral	de	l'inspecteur:
---	---------	----------	----	---------------

Signature de l'inspecteur :





Appréciation finale de l'autorité académique

BLIQUE FRANÇAISE Annexe 3
ENSEIGNANTS

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

NOM PRENOM:	
DISCIPLINE	

❖ Appréciation de l'autorité hiérarchique :

Non satisfaisant
A consolider
Satisfaisant
Très satisfaisant

Signature de l'autorité académique :
Signature de l'agent et observations éventuelles :
Date :
Signature :
Signature :





Annexe 1 CPE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

COMPTE RENDU D'EVALUATION PROFESSIONNELLE (Conseillers principaux d'éducation)

Nom : Prénom : Date de l'entretien :	Etablissement d'exercice et commune:
Date de l'entretien :	Quotité de travail : Date de début du contrat :
Date de l'entretien :	Quotite de travail : Date de début du contrat :

A COMPLETER PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Collaborer, dans le cadre du suivi des élèves, avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'établissement				
Contribuer, en lien avec les autres personnels, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement				
Assurer l'animation de l'équipe de vie scolaire et organiser son activité				
Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et contribuer à la qualité du climat scolaire				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques au sein de l'établissement				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur projet professionnel au sein de l'établissement				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel dans la communauté scolaire				

**	Appréciation	littérale du ch	hef d'établissement

Signature	dп	Chef	d'étak	olissement	
Siulialule	uu	CHE	u etai	JIISSEIHEHL	



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Annexe 2 CPE

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

RAPPORT D'EVALUATION PROFESSIONNELLE (Conseillers principaux d'éducation)

Nom : Prénom : Date de l'entretien :	Etablissement d'exercice et commune:
Date de l'entretien :	Quotité de travail : Date de début du contrat :

A COMPLETER PAR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur :

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves				
Participer à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement, coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi du volet éducatif du projet d'établissement				
Utiliser un langage clair et adapté aux situations éducatives rencontrées et intégrer dans son activité la maîtrise des codes de communication par les élèves				
Appréhender, construire et mettre en œuvre des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves				
Contribuer à la formation à une citoyenneté participative				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur projet professionnel au sein de l'établissement				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel en approfondissant ses compétences professionnelles				

Rapport littéral de l'inspecte	aur	٠.
--------------------------------	-----	----

Signature de l'inspecteur





Appréciation finale de l'autorité académique

Annexe 3 CPE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

NOM	PRENOM	:

	Signature de l'a	
	Oigilatalo ao i a	utorité académique :
		
convations ávantual	llos :	
>	ervations éventue	ervations éventuelles :





Annexe 1 PSYEN EDO

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

COMPTE RENDU D'EVALUATION PROFESSIONNELLE (psychologue de l'éducation nationale - EDO)

Nom : Prénom :	Etablissement d'exercice et commune:
Date de l'entretien :	Quotité de travail : Date de début du contrat :

A COMPLETER PAR LE DIRECTEUR DE CIO

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Intervenir auprès des élèves et des étudiants pour un accompagnement				
spécifique favorisant l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, et de leur accès à l'autonomie				
Apporter leur expertise dans la prise en compte des problématiques				
spécifiques de l'adolescence et dans la contribution à la réussite scolaire et universitaire				
Participer en collaboration avec les équipes enseignantes à la construction et				
au suivi des parcours des élèves, des étudiants et des jeunes adultes en retour en formation initiale				
Apporter leur contribution à la réflexion collective du district ou du bassin				
sur l'orientation et l'affectation				
Analyser les situations éducatives et institutionnelles				
Mettre en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, d'échanges autour et				
selon les besoins des enfants et des adolescents				
Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves selon la nature de leurs besoins				
Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et de				
conditions d'études propices aux apprentissages				
Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au				
sein des instances requérant l'avis du PSYEN				

*	Appréciation	littérale du	directeur	de CIO:
---	--------------	--------------	-----------	---------

Signature du directeur de CIO :





Annexe 2 PSYEN EDO

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

RAPPORT D'EVALUATION PROFESSIONNELLE (psychologue de l'éducation nationale - EDO)

Etablissement d'exercice et commune:
Quotité de travail : Date de début du contrat :

A COMPLETER PAR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur :

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaître et appliquer les principes du code de déontologie de la profession de psychologue dans le respect des règles déontologiques de la fonction publique	Satisfalsant			Satisfalsant
Connaître les structures, l'organisation du système éducatif, les dispositifs et les missions des autres personnes				
Connaître les politiques éducatives nationales et académiques et celles dédiées à l'inclusion scolaire de tous les enfants et adolescents				
Apporter une contribution en tant que psychologue à leur mise en œuvre au sein des écoles et établissements d'enseignement et auprès des équipes éducatives				
Analyser les situations éducatives et institutionnelles				
Mettre en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, d'échanges autour et selon les besoins des enfants et des adolescents				
Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves selon la nature de leurs besoins				
Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et de conditions d'études propices aux apprentissages				
Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au sein des instances requérant l'avis du PSYEN				

*	Rannort	littáral	da l	'inspecteur:
**	Rabboil	IIIILEI AI	ue i	msbecteur.





Annexe 3
PSYEN EDO

NOM -	PRENOM
-------	--------

académique:

Appréciation fina	le de l'autorité	académique
-------------------	------------------	------------

❖ Appréciation de l'autorité hiérarchique :

Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant

Signature de l'autorité

Signature de l'agent et observations éventuelles :	
Date :	Signature :